

Délibération DEL-CC-2025-228

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (54) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (9) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Bernard CARTIER pouvoir à Claudine GRELLIER, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN

Absents (21) : Marie JARRY, Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 10-12-2025

Secrétaire de séance : Jérôme BARON

HABITAT

Convention d'objectifs et de moyens association Pass'haJ Nord Deux-Sèvres : renouvellement 2026-2030 et attribution de subvention

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et ses compétences en matière d'équilibre social de l'habitat et de services à la personne notamment en matière de politique jeunesse ;

Vu la délibération DEL-B-2015-083 du 6 octobre 2015 adoptant la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération et l'association PASS'HAJ Nord Deux-Sèvres ;

Vu la délibération DEL-B-2018-043 du 29 mai 2018 adoptant le renouvellement de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération et l'association PASS'HAJ Nord Deux-Sèvres ;

Vu la délibération DEL-CC-2018-091 du 15 mai 2018 précisant l'intérêt communautaire en matière d'habitat et notamment en matière de Résidence Habitat Jeunes ;

Vu la délibération DEL-CC-2019-104 du 25 juin 2019 désignant l'association PASS'HAJ Nord Deux-Sèvres en qualité de gestionnaire des projets de résidences Habitat Jeunes du territoire ;

Vu la délibération DEL-B-2021-099 du 19 octobre 2021 adoptant le renouvellement de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération et l'association PASS'HAJ Nord Deux-Sèvres sur la période 2021-2022 ;

Vu la délibération DEL-CC-2023-178 du 7 novembre 2023 adoptant le renouvellement de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération et l'association PASS'HAJ Nord Deux-Sèvres sur la période 2023-2025 ;

Considérant la mise en œuvre du nouveau Programme Local de l'Habitat 2025-2030 notamment l'action 4.3 : trouver des solutions de logements adaptées pour accueillir la population des jeunes ; et la mise en œuvre de la politique Jeunesse 2026-2030, en relation étroite avec les communes ;

Considérant les missions de l'association Pass'haj Nord Deux-Sèvres agréée par l'Etat pour la gestion de résidences sociales de type Résidence Habitat Jeunes (RHJ) depuis 1971 qui gère et anime les 4 Résidences Habitat Jeunes (RHJ) du territoire (Bressuire, Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers) ainsi que de l'offre en habitat Jeune (actuellement sur Mauléon) ;

Considérant le partenariat mise en œuvre avec l'association PASS'HAJ Nord Deux-Sèvres depuis 2015 dans le cadre du projet de redéploiement de l'offre en Habitat jeunes ;

Considérant la mise en service de 4 Résidences Habitat Jeunes depuis 2023 avec :

- La RHJ de Moncoutant-sur-Sèvre en avril 2023 ;
- La RHJ de Cerizay en juillet 2024 ;
- La RHJ de Nueil-Les-Aubiers en septembre 2024 ;
- La RHJ de Bressuire en novembre 2025.

Il s'agit, dans le cadre de cette nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2026-2030, de poursuivre et renforcer le partenariat avec l'association Pass'haj Nord Deux-Sèvres au regard des politiques publiques portées en matière d'habitat (Programme Local de l'Habitat 2025-2030) et de jeunesse (Politique Jeunesse 2026-2030) autour des orientations suivantes :

- Faciliter l'installation des jeunes sur le territoire du Bocage Bressuirais et concourir à leur socialisation par l'habitat ;
- Favoriser la mobilité professionnelle, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- Favoriser l'accès au logement des jeunes, la mixité sociale et leur accession à l'autonomie ;
- Promouvoir la citoyenneté et la participation des jeunes à la vie locale à travers des actions collectives, culturelles, sportives ou citoyennes... ;
- Participer à la dynamique territoriale en contribuant aux politiques locales de jeunesse, de logement et de cohésion sociale.

Dans ce cadre, les missions de l'association Pass'haj Nord Deux-Sèvres sont :

- Proposer des solutions diversifiées d'offres "habitat jeunes" et d'hébergements d'insertion à destination des 16/30 ans sur les territoires, en situation de mobilité socio- professionnelle et/ de jeunes en situation de vulnérabilité, précarité ;
- Gérer et animer des résidences Habitat Jeunes et l'offre complémentaire (logements partagés...) ;
- Gérer des places d'hébergement (ALT, MNA...) et des dispositifs intermédiaires liés au logement (IML...) ;
- Promouvoir l'offre habitat jeunes sur différentes formes et contribuer à la dynamique territoriale en s'inscrivant dans les politiques locales de jeunesse, de logement et de

cohésion sociale (participation à des événements, à des espaces d'échanges jeunesse et habitat...);

- Accompagner et proposer le développement de solutions innovantes pour les jeunes.

Afin de faciliter la lecture et le suivi des actions et projets dans ce cadre, un plan d'actions annuel sera proposé par l'association (avec des objectifs opérationnels, des calendriers, des financements spécifiques, des indicateurs d'évaluation).

Pour l'année 2026 la subvention de la CA2B sera à hauteur de 26 000 €.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver les dispositions précisées dans la nouvelle convention de partenariat jointe en annexe avec l'association PASS'HAJ NORD DEUX-SÈVRES pour la période 2026-2030 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **19 DEC. 2025**

Notifié ou publié le **19 DEC. 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

